



www.ripostelaique.com

Paris le 14 octobre 2008

Madame la députée, Monsieur le député,

Vous avez, sans aucun doute, été informé(e) du jugement défavorable qui vient de frapper une citoyenne ordinaire de notre pays, Fanny Truchelut, condamnée de manière inique pour avoir demandé à deux femmes musulmanes d'ôter leur voile dans les espaces communs de son gîte rural.

Ce signe ostentatoire de la religion musulmane, véritable symbole de l'oppression féminine et emblème d'un obscurantisme idéologique et historique, prend de plus en plus de place dans notre espace public démocratique et laïque, où l'on rencontre aussi de manière de plus en plus fréquente des femmes « chosifiées » en niqâb et autre burqa.

Cette réalité est si criante que votre collègue *Jacques Myard* vient de déposer sur le bureau de votre Assemblée, le 23 / 09 / 08, une proposition de loi demandant l'interdiction de tout voilement du visage sur la voie publique, tandis qu'une autre députée, *Mme Françoise Hostalier* (appuyée par 65 autres élus ...), dans une démarche identique, demande, depuis le 22 juillet dernier, **l'interdiction du « port de signes ou de vêtements manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, politique ou philosophique à toute personne investie de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou y participant concurremment ».**

Nous vous saurions gré, Madame, Monsieur, la (le) député (e), de bien vouloir porter à la connaissance des citoyens de notre pays – dont vous connaissez parfaitement l'attachement aux principes laïques de notre République - quelle est votre position par rapport à ces deux démarches de vos collègues, et si vous êtes prêts à soutenir l'une et/ou l'autre afin que notre espace public ne perde pas la caractéristique laïque qui le fonde.

Dans la continuité, seriez-vous favorable à un grand débat national que pourrait initier l'Assemblée Nationale, sur la distinction précise entre espace public et espace privé, et sur la nécessaire protection de notre espace public de toute atteinte anti-laïque, à l'instar de ce qu'ont pu représenter les commissions Stasi et Debré ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos meilleurs sentiments laïques.

Pour **RIPOSTE LAIQUE**

Pierre Cassen, créateur de « *Riposte Laïque* »

Anne Zelensky, présidente de la Ligue du Droit des Femmes

Annie Sugier, présidente de la Ligue du Droit international des Femmes

Robert Albarèdes, animateur de « Riposte Laïque »
robert.albaredes@wanadoo.fr